



Commune de Brunehaut

Budget participatif - 1^{er} édition – printemps 2018

Annexe 2 - Grille d'évaluation des projets à destination du jury

Consignes

- Pour chaque question, il est demandé de fournir une évaluation chiffrée (voir point ci-dessous) et un commentaire justifiant cette note.
 - 9-10 / 10 : Excellent projet
 - 7-8/10 : Très bon projet
 - 5-6 /10 : bon projet
 - < 5 : projet non satisfaisant

Conditions

1. Validité du porteur de projet ?
2. Le projet se situe –t-il sur une parcelle communale ?

<p>1. Cohérence avec les objectifs Economiques du PCDR.</p> <p>Commentaires :</p>	/10
<p>2. Cohérence avec les objectifs sociaux du PCDR.</p> <p>Commentaires :</p>	/10
<p>3. Cohérence avec les objectifs environnementaux du PCDR.</p> <p>Commentaires :</p>	/10
<p>4. Cohérence avec les objectifs citoyens du PCDR.</p> <p>Commentaires :</p>	/10
<p>5. Cohérence avec les objectifs de mobilité du PCDR.</p> <p>Commentaires :</p>	/10
<p>6. Evaluation des effets bénéfiques attendus pour la population</p> <p>Commentaires :</p>	/10
<p>7. Evaluation des aménagements proposés</p> <p>Commentaires :</p>	/10

<p>8. Evaluation de l'estimation budgétaire du projet</p> <p>Commentaires :</p>	<p>/10</p>
<p>9. Originalité du projet</p> <p>Commentaires :</p>	<p>/10</p>
<p>10. Evaluation de la durabilité du projet</p> <p>Commentaires :</p>	<p>/10</p>
<p>11. Appréciation globale du projet</p> <p>Commentaires :</p>	<p><u>Total :</u></p> <p>/100</p>
<p>12. Autre(s) commentaire(s)</p>	